



Vente d'un véhicule de particulier à particulier

Par **contrariee**, le **07/10/2014 à 21:35**

bonsoir,

j'ai vendu un fourgon aujourd'hui à une jeune fille.

je l'avais moi-même acheté d'occasion il y a 5 mois.

il n'était pas récent (2002), le vendeur a fait faire un contrôle technique qui ne nécessitait pas de contre-visite.

je l'ai utilisé à plusieurs reprises, puis n'en ayant plus besoin autant que ce que je l'aurais cru, j'ai décidé de le revendre.

Donc, après plusieurs échanges de mails, l'acheteuse est venue le voir, l'essayer, accompagnée d'amis, elle l'a bien regardé, et a même téléphoner à des amis pour avoir leurs conseils. Je lui ai montré les points relevés par le contrôle technique et qui ne demandaient pas de contre-visite, et l'ai encouragée à en tenir compte, moyennant une remise sur le prix initialement demandé.

Puis, nous avons fait les démarches habituelles relatives à une vente, et elle est repartie avec. Ce soir, elle me téléphone et me dit qu'elle ne le veut plus, qu'il est pourri et qu'elle veut me le rendre et récupérer son argent.

Cette vente a été faite en toute bonne foi de ma part, et je suis donc très contrariée de ce revirement.

Que me conseillez-vous ? je ne souhaite personnellement pas revenir sur la transaction. D'avance, merci pour vos conseils.

Par **Lag0**, le **08/10/2014 à 08:00**

Bonjour,

L'acheteur n'a ici aucun droit de rétractation. Son achat ne lui plait plus, tant pis pour lui...
Vous n'avez, bien entendu, aucune obligation d'accepter d'annuler cette vente.

Par **contrariee**, le **08/10/2014 à 09:59**

merci Lag0 de votre réponse

on ne peut pas m'attaquer pour vice caché ?

j'ai montré le contrôle technique à la jeune fille et attiré son attention sur les défauts à corriger, je lui ai fait une ristourne pour cela.

Elle me parle de contrôle technique de complaisance, mais ce n'est pas moi qui l'ai fait ce CT, elle peut les attaquer si elle juge qu'il y a mensonge ?!

le fourgon est bien sa propriété aujourd'hui ?

merci beaucoup de votre réponse.

Par **Lag0**, le **08/10/2014 à 10:25**

[citation]on ne peut pas m'attaquer pour vice caché ? [/citation]

Vous disiez :

[citation]Ce soir, elle me téléphone et me dit qu'elle ne le veut plus, qu'il est pourri et qu'elle veut me le rendre et récupérer son argent. [/citation]

Il n'est pas ici question de vice caché, mais juste d'une rétractation.

Si l'acheteur veut faire jouer la garantie des vices cachés, il doit démontrer que le problème existait avant la vente et qu'il lui était impossible de s'en rendre compte malgré examen attentif et essai du véhicule.

Cette démonstration devant être apportée par une expertise.

Il me semble que pour l'instant, on est bien loin de cela...

Par **contrariee**, le **08/10/2014 à 10:29**

ce matin, elle refait un contrôle technique et parle d'une expertise, justement